

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 33 (1888)
Heft: 3

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pris le texte même de la circulaire du comité, ayant suffisamment et d'avance répondu à cette réclamation, nous n'avons qu'à y renvoyer nos lecteurs, qui prendront note avec plaisir de la déclaration de l'auteur qu'il n'entend pas abuser de son influence ; ils voudront bien croire que nous aussi nous avons la confiance que victoire restera au bon sens sur les *Uebernahme*, les *Reformvorschläge* et autres écrits qui ne veulent voir le salut de la Suisse que dans l'unitarisme, si formellement condamné par les plébiscites de 1872 et 1874, sans parler de maints plébiscites postérieurs.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Toutes les nouvelles européennes pâlissent à côté de celle de la mort de l'empereur Guillaume survenue le 9 courant et laissant le trône de l'Empire d'Allemagne et du royaume de Prusse au prince impérial, arrivé encore très souffrant de San-Remo pour être proclamé sous le nom de Frédéric III.

L'empereur Guillaume était âgé de 91 ans. Né le 22 mars 1797, il succéda au trône de Prusse à son frère Fr.-Guillaume IV, le 2 janvier 1861 et fut couronné empereur d'Allemagne à Versailles le 18 janvier 1871 sur proposition de la Bavière.

Peu de princes ont eu une carrière aussi longue et un règne aussi glorieux. La fondation de l'unité allemande et la reconstitution de l'empire d'Allemagne, placé sous le sceptre de la maison de Hohenzollern, donnent à ce règne une importance exceptionnelle dans l'histoire. C'est le couronnement de l'œuvre de Frédéric-le-Grand, l'apogée de la puissance de la monarchie prussienne.

Ce qui était remarquable dans l'empereur Guillaume, ce n'était ni l'éclat du génie, ni le brillant de l'imagination, mais plutôt le caractère et le bon sens. Il sut suivre les conseils d'hommes qui lui étaient supérieurs par l'intelligence, Bismark, de Roon, Moltke, et les soutenir avec persévérance.

Raconter sa vie serait faire tout un cours d'histoire contemporaine. Nous laissons cette tâche à la presse quotidienne qui s'y livre dans le monde entier avec beaucoup d'entrain et peu de variantes, le grand empereur laissant un nom universellement admiré.

Qu'il nous soit permis d'y ajouter quelques traits qui n'ont été rappelés nulle part et qui touchent de plus près la Suisse que les fameuses campagnes de Bohême, de Metz et de Sedan.

Sur la fin de la campagne de 1849 contre les Badois dirigée par lui comme prince de Prusse, le vent de répression poussait vivement à une intervention en Suisse, surtout à Neuchâtel, pour y détruire l'œuvre de la révolution du 1^{er} mars. Un de ses brigadiers, le vail-

lant général v. W., offrit de pousser, à ses risques et périls, une pointe de Bâle sur Neuchâtel pour y proclamer le gouvernement prussien. Le projet ne devait pas être soumis au roi et l'on pourrait désavouer à l'aise l'entreprise du hardi général si elle amenait des complications. Six officiers avaient été envoyés en reconnaissance sur Neuchâtel, en tenue bourgeoise, au nombre desquels se trouvait le capitaine v. Beyer, plus tard commandant du 32^e régiment à Erfurt et général. Lenr rapport était favorable. Le prince de Prusse, malgré les sollicitations pressantes dont il était l'objet, soumit le projet au roi avec un préavis plutôt négatif. Frédéric-Guillaume, après avoir consulté son confident v. Gerlach, rejeta la proposition, et le prince de Prusse fut le premier à y applaudir et à faciliter les arrangements avec la Suisse pour la suite à donner à l'internement de l'armée badoise et de son matériel.

En 1856, quand la question de Neuchâtel se reproduisit, il eut une attitude analogue et en général la Suisse n'a eu qu'à se louer de sa bienveillance, car on ne saurait mettre à son compte les récents agissements de M. v. Putkammer.

Aussi c'est avec une cordiale sincérité que tout citoyen suisse peut se joindre aux vives condoléances adressées à Berlin par nos autorités fédérales, y compris les présidents des deux Chambres qui viennent d'ouvrir leur session à Berne.

Voici entr'autres les paroles de M. Gavard, président du gouvernement genevois et du Conseil des Etats :

« Messieurs. — A la veille de l'ouverture de cette session, il s'est passé en Allemagne un événement qui a trouvé dans toute l'Europe un retentissement profond. En raison des rapports d'amitié et de bon voisinage qui nous unissent à la nation allemande, je me crois autorisé à déclarer en votre nom que le Conseil des Etats s'associe aux sentiments de condoléance dont le Conseil fédéral a transmis l'expression au gouvernement de l'Allemagne à l'occasion de la mort du grand souverain Guillaume. »



Le Conseil fédéral a constitué comme suit, pour la prochaine période triennale :

le tribunal militaire de cassation, en vertu de l'art. 250 du code pénal militaire, du 27 août 1851 : MM. Hilty, Charles, colonel, à Berne, président ; Müller, Ed., colonel, à Berne ; Kurz, Erwin, lieut.-colonel, à Aarau ; Cornaz, Aug., lieut.-colonel, à Neuchâtel ; Weber, Hans, lieut.-colonel, à Lausanne. Suppléants : MM. Secretan, Ed., lieut.-colonel, à Lausanne ; Weber, Léo, major, à Berne.

la commission fédérale des pensions militaires : MM. Ziegler, colonel, médecin en chef, à Berne ; Arnold, Joseph, colonel, à Altorf ;

Thélin, lieut.-colonel, à La Sarraz; le Dr Kocher, lieut.-colonel, à Berne.

la commission d'artillerie : MM. Herzog, colonel, chef de l'artillerie président ; Bleuler, colonel, instructeur en chef de l'artillerie ; Gressly, colonel, chef de la station technique de l'intendance du matériel fédéral des guerres ; Sulzer, H., colonel, à Winterthour ; Wirtz, Gotthob, lieutenant-colonel, à Brugg ; Steiger, lieut.-colonel, chef de la section administrative de l'intendance du matériel fédéral des guerres ; Turrettini, Théodore, lieut.-colonel à Genève.

Le comité central de la société suisse des carabiniers s'est réuni à St-Gall les 22 et 23 février écoulé. La société compte aujourd'hui 12,463 membres et 257 sections, en augmentation de 2000 environ sur 1887 (10,631).

Le comité a liquidé les affaires courantes, passé une convention pour la *Gazette des tireurs* qui est devenue la propriété de la société, assuré les comptes de 1887 et discuté les dispositions fondamentales du plan de tir pour le prochain tir fédéral. Il a fixé l'assemblée des délégués pour le 25 mars, à Zurich.

La fortune de la société est de 79,173 fr. 35, dont 55,000 placés en excellents titres. La contribution annuelle n'est que de 25 cent. par membre. La finance pour les tireurs non membres de la société (5 fr. par tireur) s'est élevée à Genève à plus de 16,000 francs.

M. le capitaine L. Noverraz, à Cully, a été désigné par le Conseil fédéral comme adjudant du premier bataillon de carabiniers d'élite.

M. le capitaine Jules Séchaud, de Pully, est nommé major et prend le commandement du bataillon de carabiniers n° 2 de landwehr. M. le capitaine F. de Wattenwyl, à Berne, est nommé au commandement du 3^e bataillon de carabiniers avec le grade de major.

Bâle. — Le colonel Paravicini-Vischer est mort mardi 14 février à Bâle. Il était âgé de 73 ans. Le défunt avait pris une part importante à la vie politique et militaire de son canton ainsi que de la Suisse. Il siégea au Grand Conseil durant plus de 30 ans, jusqu'en 1884, où l'âge le força à abandonner les fonctions publiques. Cependant M. Paravicini-Vischer était plus militaire qu'homme politique. Il avait fait la campagne du Sonderbund en qualité de commandant de l'artillerie bâloise. En 1870, lors de l'occupation de la frontière, le Conseil fédéral le nomma chef de l'état-major.

M. Paravicini-Vischer a été longtemps président du conseil d'administration de la Société d'assurances la Bâloise. Des obsèques imposantes lui ont été faites.

Fribourg. — Le 4 février dernier est mort à son château de Rosières près Fribourg le comte de *Diesbach de Belleroches*, Rodol-

phe-Jérôme-Alphonse, ancien officier au 7^e régiment suisse de la garde royale de France sous Charles X, âgé de 78 ans. Le défunt, chef d'une nombreuse et très honorable famille, était universellement aimé et estimé dans la contrée pour ses précieuses qualités d'esprit et de cœur. Resté plein de zèle et de tendresse pour toutes choses militaires, il ne manquait pas une occasion d'en donner témoignage aux officiers qui se trouvaient à la portée de sa courtoise et généreuse hospitalité. Le château de Rosières était un quartier bien connu des états-majors de la II^e division qui en profitèrent largement en plusieurs circonstances, notamment lors des deux inspections de division et de brigade qui eurent lieu naguère près Cutterwy sur les propriétés même de M. le comte de Diesbach. Les obsèques du défunt réunirent une grande assistance et témoignèrent des regrets unanimes qu'il laisse au milieu de tous les siens, c'est-à-dire dans un cercle s'étendant fort loin à la ronde, non seulement en Suisse et en France, mais encore en Allemagne, en Autriche, en Italie et dans maints autres pays d'Europe.

France. — Il est question d'organiser à Paris, pour l'exposition de 1889, un grand concours international de tir. Ce concours, semblable aux tirs fédéraux de Suisse et aux grands tirs qui ont eu lieu à Vincennes en 1884 et en 1885, serait institué par la ville de Paris. Espérons qu'il sera mieux organisé que son dernier tir.

— D'après le *Progrès* le nouveau matériel d'artillerie de campagne (cal. 90^{mm} pour tous les corps, sauf pour les batteries à cheval qui ont le 80) ne contenterait pas tout le monde. Mais il sera difficile de satisfaire aux vœux des réclamants, puisque les uns, non artilleurs surtout, estiment ce calibre trop faible contre les abris à battre et voudraient les compléter par du 95, tandis que d'autres le trouvent trop lourd et n'admettraient que du 80 pour toutes les batteries.

Allemagne — Le projet de loi relatif aux chemins de fer stratégiques a été déposé sous forme d'une demande d'emprunt de 18,148,000 marks à inscrire au budget supplémentaire. L'exposé des motifs fait valoir que l'établissement d'une seconde voie est nécessaire pour les lignes : 1^o de Stargard à Rhunow ; 2^o de Posen à Thorn ; 3^o de Schneidemuhl à Laskowitz ; 4^o de Laskowitz à Jabłonawa ; 5^o de Marienburg à Illowo.

Russie. — On écrit de St-Pétersbourg au Nord le 8/20 février :

« Parmi les objets accidentels ayant attiré l'attention publique dans le courant de cette semaine, il faut mentionner un article de la *Revue des Deux-Mondes* tendant à prouver l'impossibilité d'une alliance de la Russie avec la France actuelle. Les deux principaux organes de notre presse, le *Nouveau Temps* et les *Nouvelles*, se sont inscrits en faux contre cette appréciation qu'ils ne croient aucunement sortie, comme on le prétend, de la plume du comte de Paris. »

